

SPGE
A/A du Comité de Direction , Monsieur
KLEYKENS et Madame LEBEAU
Avenue de Stassart 14-16

5000 - NAMUR

AIVE - Aide aux communes
Vos réf. :
Nos réf. : 450/Aid.Com.0693/PDR/VL
Votre contact : P. De Roeck 063/23.19.93

Arlon, le 1^{er} août 2016

Mesdames, Messieurs,

Concerne : Demande de modification du PASH de Semois-Chiers – Commune de Bertrix –
Rue de la Fêche à Bertrix.

Conformément aux articles R288 et R289 du code de l'eau, nous avons l'avantage de vous transmettre, en annexe, la demande de modification de PASH citée sous rubrique.

Copie de la présente et de ses annexes sont envoyées ce jour, pour information, à l'administration communale de Bertrix.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.



V. LEROY
Assistante

 Pauline DE ROECK
Conseillère en environnement
Annexes : - Délibération communale
- Carte



Philippe PIERRET
Secrétaire Général

 Bernard ANTOINE
Directeur général adjoint



**Estimatif du coût des travaux pour le passage de
l'assainissement autonome à l'assainissement collectif**

Rue de la Fèche à Bertrix

Nombre d'habitation à terme	46
Nombre d'EH par habitation	2,5

Poste	Longueur - EH	Coût unitaire moyen	Coût investis.
			260.000
Egout voirie	650	400	45.000
Refoulement voirie	300	150	65.000
Remise en pristin état de la voirie	650	100	90.000
Station de pompage (115 EH)	115	90000	
			460.000
Total (€)			10.000
Coût par habitation (€)			

Séance : 27 juillet 2016

Présents : MM. Michel HARDY, Bourgmestre-Président,
Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD,
Roger FRANCOIS, Marie-Line HOLTZHEIMER,
Echevins
~~Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS~~
Marie-France ROBINET, Directrice générale

Objet: PASH de Semois-Chiers – Modification du régime d’assainissement autonome en régime d’assainissement collectif – rue de la Fèche

Le Collège,

Vu l’approbation par le Gouvernement wallon en date du 22 décembre 2005 du Plan d’Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de Semois-Chiers ;

Vu que ce PASH reprend la rue de la Fèche en régime d’assainissement autonome ;

Vu qu’au PCGE, la rue de la Fèche figurait en épuration collective ;

Considérant que les eaux usées des habitations pourraient être raccordées via un refoulement à l’égouttage de la rue de la Fontinelle ;

Considérant que, d’après la carte d’aptitude à l’infiltration, l’infiltration des eaux est mauvaise pour toute la zone suite à la présence de substrat supposé cohérent à moins de 80 cm de profondeur ;

Vu que ces difficultés d’infiltration entraînent des stagnations d’eau ;

Vu que le propriétaire de la parcelle 1^{ère} division, section E, 144L s’est plaint auprès de la commune d’avoir eu son sous-sol inondé par les eaux usées d’une partie de la rue de la Fèche ;

Vu que l’état écologique de la masse d’eau SC27R était moyen en 2013 et que l’objectif est d’atteindre le bon état pour 2015 ;

Considérant par ce fait qu’il existe des spécificités environnementales et techniques qui justifient que la rue soit soumise au régime d’assainissement collectif, conformément à l’article R286 §2 ;

Vu les articles R.288 et 289 du Code de l’eau précisant la procédure de révision des PASH ;

A l’unanimité, décide de charger l’AIVE de solliciter la modification du PASH de Semois-Chiers afin d’appliquer le régime d’assainissement collectif à la rue de la Fèche à Bertrix (commune de Bertrix), suivant la carte ci-annexée.

Par le Collège,

La Directrice générale, Le Bourgmestre-Président

(s) ROBINET. (s) HARDY

Pour copie certifiée conforme,

La Directrice générale Le Bourgmestre

M.F. ROBINET

M. HARDY



Province de Luxembourg
Arrondissement de Neufchâteau
COMMUNE de BERTRIX

Service traitant

SECRETARIAT

Tél. (061) 41.02.60

Fax : (061) 41.54.01

V/correspondant

Michel HARDY, Bourgmestre

michel.hardy@publilink.be

Aline PERARD, Employée d'adm.

(Tél. 061/41.02.62)

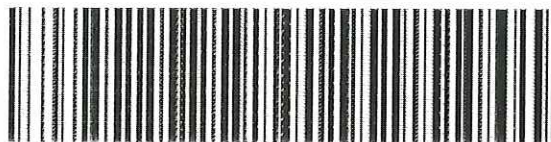
aline.perard@publilink.be

Monsieur Jean-Luc MARTIN

Président SPGE

Avenue de Stassart, 14-16

5000 NAMUR



E-05748-160805

N/Réf. LET16T3/SPGE 04.08

OK → HEL

Bertrix, le 04 août 2016

Monsieur le Président,

Concerne : Modification du PASH de Semois-Chiers – Commune de Bertrix, rue de la Fèche

Je me permets de vous demander de bien vouloir traiter ce dossier avec une grande attention. En effet, actuellement, toute la rue est bâtie et cela pose des problèmes au bas de la rue.

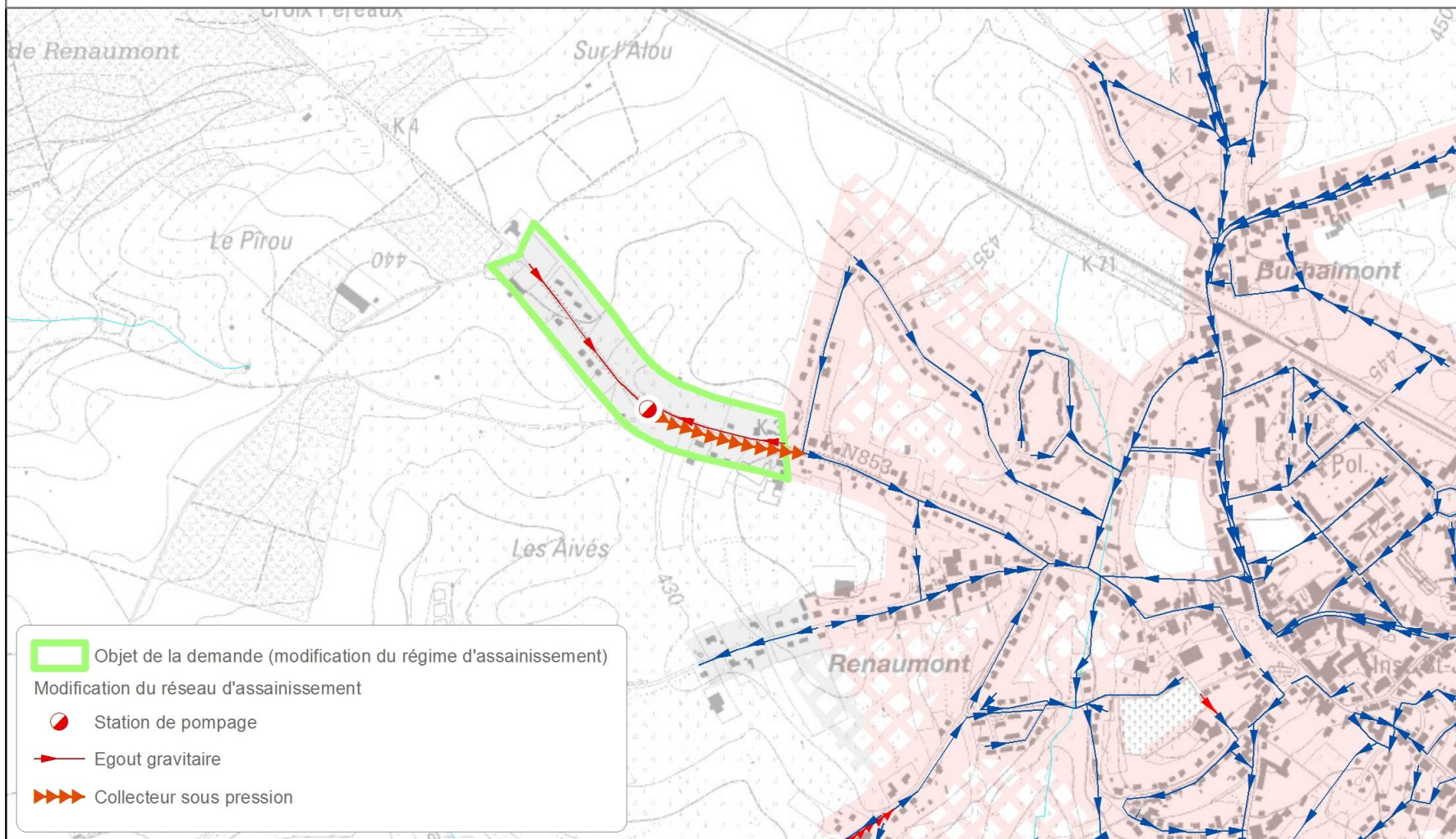
Je vous en remercie dès à présent et à vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

Michel HARDY



Demande de modification du PASH
Sous-bassin hydrographique Semois-Chiers - Commune de Bertrix - Rue de la Fèche



Source des données : PASH

1:10.000
0 150 300 600 900 Mètres

IDELUX/AIVE - Carto MB - 15/07/2016